

Membres « papillons »

Sont concernées par la catégorie Membres « papillons », toutes les Membres actives qui sont étudiantes, à l'AVS, à l'AI ou au chômage. La présentation d'une attestation est requise.

Les Membres « papillons » ont un droit de vote.

Dossier de candidature pour Membres « papillons »

Si vous êtes artiste et vous reconnaissez dans les Valeurs du Manifeste Ré-Visionnaire et/ou souhaitez vous y conformer, vous pouvez devenir Membre active ou « papillon ». Veuillez en premier lieu lire, accepter en conscience et signer le Manifeste Ré-Visionnaire, puis l'envoyer avec votre formulaire d'inscription par e-mail à art-re-visionnaire@protonmail.com

Merci d'y joindre un dossier contenant :

1. une photo portrait de bonne qualité
2. une courte biographie (env. une demi page A4)
3. un descriptif de votre démarche artistique (env. une demi page A4)
4. une liste de vos expos, concerts, parutions, etc.
 - 5a. pour des œuvres d'art plastique : des images en 300 dpi (en EPS ou JPG) et de bonne qualité (bonne exposition, nette : pas de flou ni d'image sombre)
 - 5b. pour des œuvres musicales : un lien pour pouvoir écouter ou visionner
 - 5c. pour des œuvres cinématographiques ou de théâtre : un lien pour visionner
 - 5d. pour des œuvres littéraires : un résumé du livre suffisamment étoffé pour se faire une idée de l'œuvre
6. une adresse du site internet et réseaux sociaux où est présenté votre travail (si vous en avez)

Vous pouvez passer par la plateforme www.grosfichiers.com pour envoyer vos fichiers.

Les œuvres transmises à fin d'évaluation pour l'admission restent votre propriété.